



Ville de
Saint-Raymond
Une force de la nature
AU SERVICE DES CITOYENS

GUIDE PRATIQUE

Fonctionnement d'une installation septique



À conserver !

**LE SAMEDI
13 AVRIL 2024
9H À 16H30**

**SALON DE
L'INSTALLATION
SEPTIQUE**

TABLE DES MATIÈRES

1. Mise en contexte	1
2. Les bases d'une installation	1
3. Fonctionnement d'une installation septique standard	3
La fosse septique	3
Le préfiltre	4
L'élément épurateur	5
4. Les types de vidange	6
La vidange sélective	6
Les avantages de la vidange sélective	7
Camion de technologie juggler (utilisé pour la vidange sélective)	7
La vidange totale	8
5. Entretien de l'installation et consignes à respecter	8
Le travail des micro-organismes	11
Réduire sa consommation d'eau	11
Adoucisseur d'eau et autres systèmes de traitement de l'eau potable	11
L'utilisation d'additifs	11
6. Les problèmes de l'installation septique	12
Diagnostiquer la source du problème	12
Fosse pleine	12
Précautions pour éviter que l'installation septique gèle durant l'hiver	13
Autres raisons pour qu'une installation gèle	13
Les tuyaux ne se vident pas suffisamment	13
Une utilisation de l'eau peu fréquente	13
Saturation de l'installation	13
La toilette n'est pas une poubelle !	14
Pour plus d'information	15

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Schéma d'une installation standard.....</i>	<i>2</i>
<i>Figure 2 : Coupe type d'une installation septique</i>	<i>3</i>
<i>Figure 3 : Coupe type d'une fosse septique.....</i>	<i>4</i>
<i>Figure 4 : Le préfiltre</i>	<i>5</i>
<i>Figure 5 : Les étapes d'une vidange sélective</i>	<i>7</i>
<i>Figure 6 : Consignes à respecter pour la vidange.....</i>	<i>14</i>

1. Mise en contexte

On dénombre plus de 3 500 installations septiques réparties sur le territoire de la ville de Saint-Raymond. Le mode de gestion autonome des eaux usées requiert une attention particulière, tant en ce qui concerne son fonctionnement et ses impacts sur l'environnement, que le programme de vidange dont les responsabilités sont partagées entre la Ville, la Régie Verte et le propriétaire. Le présent document se veut un outil pour mieux comprendre le fonctionnement d'une installation septique et l'importance de son entretien préventif.

Depuis près de 40 ans, les municipalités du Québec se sont vu confier par le gouvernement du Québec la responsabilité d'appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22). Ce règlement vise les résidences comptant un maximum de six (6) chambres à coucher ainsi que d'autres bâtiments, tels que des résidences de tourisme, commerces, cabanes à sucre.

Plusieurs aspects sont touchés par cette réglementation, soit la délivrance des permis de construction des installations septiques, la vidange des fosses, le contrôle des nuisances relatives aux installations sanitaires.

Pour respecter ses obligations, la Ville de Saint-Raymond compte sur une équipe

au Service des permis et requêtes ayant pour mandat d'informer les citoyens possédant une installation septique, leur assurer un soutien, en plus de gérer les vidanges en collaboration avec la Régie Verte.

2. Les bases d'une installation

L'installation septique est un dispositif d'évacuation et de traitement des eaux usées spécialement conçu pour les résidences comptant un maximum de six (6) chambres à coucher et rejetant exclusivement des eaux usées de nature domestique. D'autres bâtiments peuvent aussi être reliés à une installation septique, en autant que le débit des eaux usées domestiques à traiter soit inférieur à 3 240 litres.

Il existe différents modèles d'installations septiques. Il y a le **modèle standard** comprenant deux composantes, soit la fosse et un élément épurateur, communément appelé le champ d'épuration. Ces deux composantes forment un système individuel de traitement des eaux usées (figure 1).

La fosse septique doit être vidangée aux deux (2) ans pour une habitation permanente (résidence) et aux quatre (4) ans pour une habitation saisonnière (chalet). Un tarif annuel est inclus dans le compte de taxes (Boues de fosses habitation permanente/saisonnière).

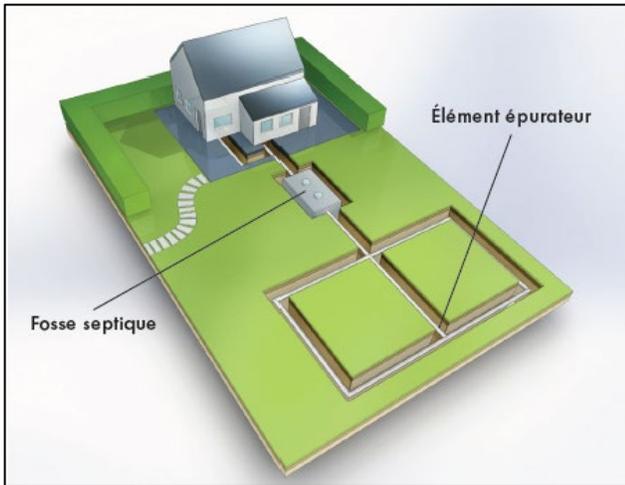


Figure 1 : Schéma d'une installation standard

Ensuite, il y a le **système à vidange totale** comprenant une fosse scellée, communément appelée fosse de rétention. Il ne s'agit que d'un seul réservoir étanche et sans élément épurateur pour absorber la partie liquide des eaux usées. Ce type de fosse recueille toutes les eaux usées de la résidence.

Il arrive parfois qu'une fosse de rétention soit accompagnée d'une fosse septique, laquelle est reliée à un champ d'évacuation. Il s'agit d'un **système à vidange périodique**. La fosse de rétention recueille uniquement l'eau des toilettes tandis que les eaux ménagères (évier, bain, laveuse) vont dans la fosse septique et le champ d'évacuation. Ce type de système est souvent installé lorsqu'il y a présence d'un cours d'eau à proximité ou que le terrain récepteur présente des contraintes.

Selon leur volume et leur utilisation, les fosses de rétention nécessitent des vidanges plus fréquentes d'où la

nécessité de vérifier régulièrement le niveau des boues. Une alarme peut être installée à l'intérieur de la fosse afin de prévoir une vidange à court terme et éviter tout débordement. La vidange de la fosse de rétention d'un système à vidange périodique n'est pas comprise dans le compte de taxes, des frais additionnels sont chargés aux propriétaires.

Il y a aussi des systèmes de traitement des eaux plus perfectionnés, tels que **secondaire avancé, tertiaire et désinfection** qui doivent être installés lorsqu'un terrain ne se prête pas à la mise en place d'un système standard ou lorsque certaines contraintes sont observées. À titre d'exemples, le niveau de la nappe phréatique peut être élevé, le sol trop rocheux ou en piètre condition, il peut y avoir un cours d'eau à proximité, une impossibilité de respecter les normes de distances par rapport aux limites de terrain ou aux puits d'eau potable. Ces systèmes offrent des performances supérieures aux normes exigées par le gouvernement. Aussi, comme stipulé au Règlement Q-2, r. 22, un contrat d'entretien annuel avec le fabricant doit être signé par le propriétaire. Il est à noter qu'un tel contrat d'entretien ne dispense pas l'obligation de vidanger la fosse aux deux ou quatre ans comme un système standard. À titre informatif, dans cette catégorie, on retrouve les systèmes Bionest, Écoflo, Enviro-Septic.

Considérant que certains systèmes de type secondaire avancé sont munis d'une pompe devant être arrêtée lors de la vidange, il importe de vérifier les directives auprès du fabricant afin d'éviter un bris.

La Ville et la Régie Verte tiennent un inventaire des systèmes Bionest dans le cadre du programme des vidanges de boues.

3. Fonctionnement d'une installation septique standard

LA FOSSE SEPTIQUE

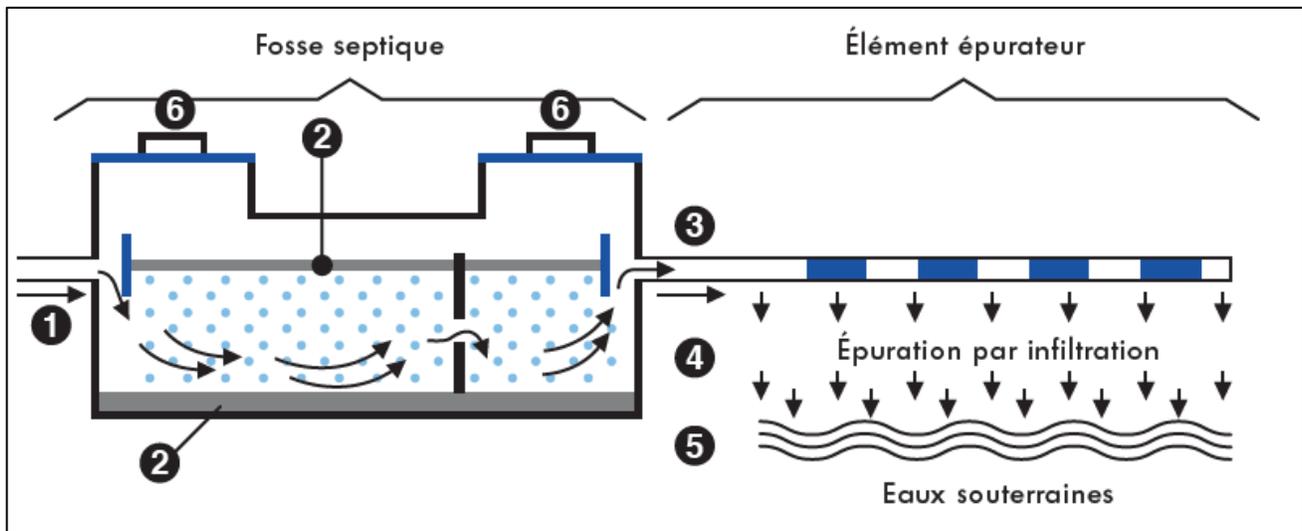


Figure 2 : Coupe type d'une installation septique

1. Les eaux usées sont dirigées vers la fosse par une conduite d'amenée.
2. Les solides (**boues**) se déposent au fond de la fosse septique tandis que les huiles et les graisses (**écume**) sont piégées à la surface du liquide.
3. Après avoir reposé dans la fosse, les eaux claires sont évacuées vers l'élément épurateur.
4. Les eaux claires s'infiltrent dans le sol pour être épurées selon un processus de filtration naturelle.
5. Les eaux épurées rejoignent les eaux souterraines ou un cours d'eau.
6. **Tous les couvercles de la fosse doivent être dégagés et accessibles avant l'arrivée du camion pour permettre à l'opérateur de vidanger tous les compartiments.**

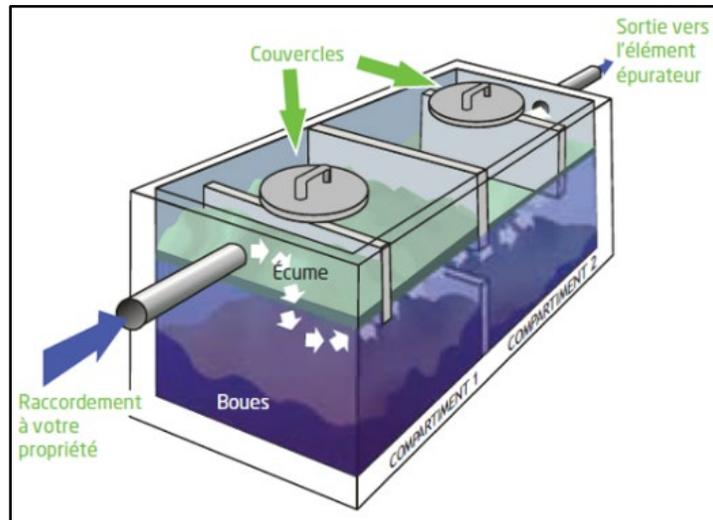


Figure 3 : Coupe type d'une fosse septique

La fosse sert à retenir les boues et l'écume afin qu'elles ne colmatent pas l'élément épurateur.

LE PRÉFILTRE

Une fosse septique installée après 2009 est munie d'un préfiltre tel que le requièrent les normes de fabrication québécoises. Le préfiltre est installé à la sortie de la fosse (figure 4) afin de prévenir le colmatage prématuré des dispositifs de traitement. Il permet d'éviter que de grosses particules solides ne s'échappent de la fosse pour atteindre l'élément épurateur.

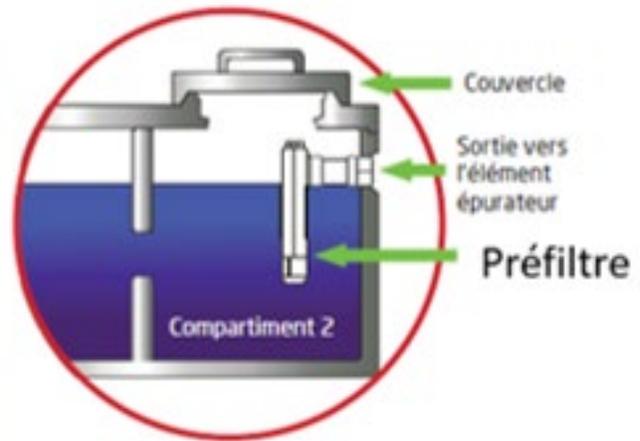
Bien que les matières solides soient supposées rester dans le premier compartiment, il arrive qu'une certaine quantité se retrouve dans le second, ce qui est souvent dû à un trop grand volume d'eau acheminé dans un court

laps de temps. Lorsque les matières solides n'ont pas le temps de décanter, le préfiltre sert à les freiner pour éviter qu'elles soient transportées jusqu'à l'élément épurateur et occasionner un colmatage prématuré. C'est pourquoi il est essentiel de nettoyer le préfiltre annuellement et il est même recommandé de le faire deux fois par année.

Pour nettoyer le préfiltre, il suffit d'ouvrir le deuxième couvercle, sortir le préfiltre (avec des gants) et le rincer à l'aide d'un boyau d'arrosage au-dessus du premier compartiment. Il est plus facile d'effectuer cette tâche après une vidange considérant que les ouvertures sont facilement accessibles.



Figure 4 : Le préfiltre



Un préfiltre mal entretenu peut obstruer la sortie de la fosse et engendrer des refoulements jusque dans la maison.

L'ÉLÉMENT ÉPURATEUR

À la sortie du deuxième compartiment de la fosse, les liquides s'écoulent lentement dans l'élément épurateur. Il peut s'agir d'un champ d'épuration standard composé de tuyaux perforés enfouis dans de la pierre nette, un puits absorbant (ou deux) ou tout autre système avec un média filtrant.

L'eau est alors dispersée progressivement dans le sol naturel ou dans un remblai. Les micro-organismes présents dans le sol complètent la digestion des impuretés puis l'eau traitée rejoint les eaux souterraines.

Le choix du type d'élément épurateur dépend de différents facteurs, soit la nature du sol, le profil et la superficie du terrain récepteur, le nombre de chambres à coucher dans la résidence, etc. Une expertise est nécessaire avant l'implantation d'un nouveau système.

Pour remplacer une installation septique, il est nécessaire de mandater une firme d'experts pour la réalisation d'un rapport de caractérisation (communément appelé « test de sol »). Ce document doit être transmis à la Ville afin que puisse être préparé le permis de construction.

Lorsqu'une installation septique est défectueuse ou mal utilisée, le traitement est alors moins efficace. Un élément épurateur dysfonctionnel rejette dans la nature de l'eau chargée en contaminants (phosphore, azote,

etc.) et pollue la nappe phréatique et les plans d'eau. Cette pollution cause la prolifération d'algues et de plantes aquatiques. De plus, les rejets de coliformes fécaux peuvent engendrer des risques pour la santé.

Les eaux rejetées par une installation septique rejoignent tôt ou tard un cours d'eau et peuvent contaminer la nappe phréatique ou l'eau des fossés.

4. Les types de vidange

LA VIDANGE SÉLECTIVE

Pour des raisons environnementales et afin de diminuer les coûts, les fosses septiques reliées à un élément épurateur sont vidangées selon la technique de la vidange sélective.

Cette vidange consiste à pomper les liquides et les solides séparément. L'eau, présente dans les deux compartiments, est aspirée à l'aide d'une pompe munie d'un filtre et envoyée dans un réservoir temporaire du camion situé à l'avant et de capacité limitée à une seule fosse.

Ensuite, les boues sont pompées dans le réservoir principal du camion pour ensuite être transportées dans un site autorisé.

La partie liquide est filtrée à 99 % et retournée directement dans la fosse. Des analyses ont démontré que cette eau contient moins de 3 % de matières solides. Après 2 ou 3 jours, le niveau de la fosse revient égal à la sortie vers l'élément épurateur et la circulation de l'eau reprend son cours normal.

Toutes les fosses septiques standards avec champ d'épuration seront vidangées selon la technique de la vidange sélective.

Cette technique consiste à pomper les liquides et les solides. La partie liquide est séparée, filtrée à 95% et retournée directement dans la fosse.

Le liquide ainsi filtré préserve l'activité biologique (flore bactérienne) présente dans la fosse favorisant ainsi un bon fonctionnement de l'installation.

ÉTAPE 1
Aspiration du surnageant



ÉTAPE 2
Aspiration des boues et des écumes



ÉTAPE 3
Traitement du surnageant et retour à l'installation





Figure 5 : Les étapes d'une vidange sélective

LES AVANTAGES DE LA VIDANGE SÉLECTIVE

La remise dans la fosse des bactéries contenues dans l'eau filtrée permet de reprendre rapidement le processus de décomposition et de décantation des boues.

- Le volume des boues à traiter est moins élevé.
- Un nombre de vidanges plus élevé par camion permet de diminuer la consommation de carburant.
- Le prix est plus avantageux.
- Le système de pompage utilisé dans les nouvelles technologies se remet rapidement en marche car de l'eau est déjà disponible dans la fosse.

CAMION DE TECHNOLOGIE JUGGLER (UTILISÉ POUR LA VIDANGE SÉLECTIVE)

Ce qui différencie ce camion entièrement automatisé des autres est sa capacité à séparer les solides et les liquides pompés d'une fosse septique.

Les solides sont emmagasinés dans le camion afin d'être disposés dans un site autorisé, soit à l'écocentre de Neuville, tandis que les liquides sont retournés dans la fosse septique. Ces liquides, séparés automatiquement des solides à l'intérieur du camion, sont rejetés dans la fosse septique et libérés à 99 % des solides sans affecter la flore bactérienne. On dit souvent de ce camion qu'il a un cerveau !

L'automatisation du dévidoir arrière du camion permet de rouler et dérouler le boyau de pompage presque sans effort. Il y a aussi une télécommande sans fil permettant d'activer la tâche à distance en plus de faire fonctionner le dévidoir arrière.

LA VIDANGE TOTALE

La vidange totale ou complète consiste à retirer tout le contenu de la fosse. Le camion aspire les boues au moyen d'un tuyau flexible relié à une pompe à vide. La vidange de la fosse commence par le grand compartiment situé à côté de l'entrée et se termine en aspirant le contenu du petit compartiment à la sortie. Cette façon de faire empêche la plus grande quantité de matières flottantes située dans le grand compartiment de passer par l'ouverture de la cloison centrale dans le petit compartiment, lors de la baisse de niveau. Les risques d'envoyer des matières solides dans l'élément

épurateur lors du remplissage de la fosse sont ainsi minimisés.

La vidange totale est effectuée pour les fosses de rétention, les puisards et les fosses dont l'élément épurateur est colmaté.

Après la vidange, le lavage de la fosse ou la désinfection à l'eau de Javel, sous prétexte de neutraliser les odeurs, sont À PROSCRIRE. Les bactéries présentes dans les résidus boueux doivent rester intactes pour continuer leur action avec les eaux usées à venir. Il est recommandé de remplir la fosse d'eau claire pour accélérer le processus de digestion et empêcher que les solides ne se déversent dans le deuxième compartiment lors de la montée des eaux usées.

5. Entretien de l'installation et consignes à respecter



On estime qu'une installation septique a une durée de vie qui varie de 25 à 30 ans. Quelques consignes sont à respecter pour préserver le bon fonctionnement de votre fosse septique et ainsi en prolonger sa durée de vie tout en respectant l'environnement.

- Éviter de jeter dans les toilettes ou les éviers les produits suivants : soie dentaire, produits d'hygiène féminine, condoms, couches, cheveux, médicaments, mégots de cigarettes, cotons-tiges, mouture de café, litière pour animaux, papier essuie-tout, lingettes humides jetables ou tout autre article pouvant provoquer un bris du dispositif de traitement.
- Éviter l'usage d'un broyeur à déchets engendrant le transport d'une grande quantité de matières en suspension vers la fosse, augmentant ainsi la quantité de boues dans celle-ci.
- Éviter le plus possible de jeter des matières grasses dans l'évier (huiles de cuisson, bouillons gras et autres) car elles s'accumulent dans la fosse septique.
- Utiliser de façon modérée les produits chimiques d'entretien ménager (ex : eau de Javel).
- Ne pas vider de peinture, de gazoline, de pesticides, d'huile, d'antigel ou tout autre produit chimique dans les éviers et toilettes. Ces produits sont toxiques pour la flore bactérienne présente dans le système de traitement des eaux.
- Ne pas circuler ni stationner de véhicule sur l'élément épurateur. Cela compacte le sol et réduit l'efficacité du champ d'épuration.
- Ne pas aménager d'installation ou de construction sur l'élément épurateur (terrain de jeu pour enfants, piscine, jardin, rocaille).
- Ne pas planter d'arbre ni d'arbuste à moins de deux (2) mètres de l'élément épurateur (les racines peuvent l'abîmer). Opter pour du gazon ou autres herbacés pour prévenir l'érosion et absorber l'excédent d'eau.
- En hiver, ne pas circuler en motoneige ou en véhicule tout-terrain sur l'élément épurateur. La neige compactée peut diminuer l'effet isolant naturel, ce qui augmente les risques de gel des tuyaux.
- Réduire la quantité de papier hygiénique utilisé.

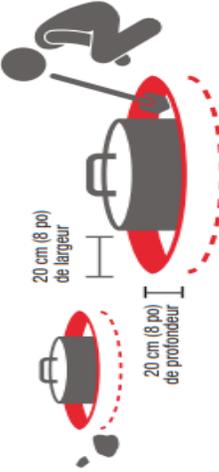
1 CONSULTER L'AVIS DE VIDANGE
pour le détail des consignes



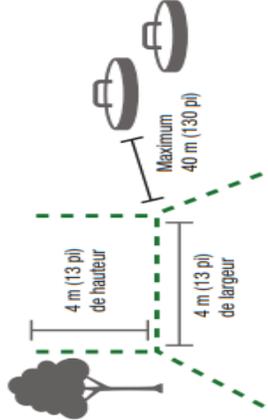
2 AFFICHER LE NUMÉRO CIVIQUE afin qu'il soit bien visible de la rue



3 IMPORTANT DÉGAGER 20 CM (8 po) autour des deux couvercles et en profondeur
L'entrepreneur s'occupera de les dévisser. Voir les frais sur l'avis de vidange



4 LIBÉRER L'ENTRÉE ET LE TERRAIN menant à votre installation

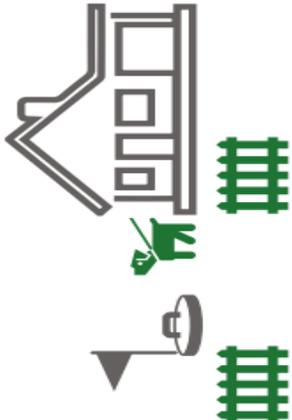


5 IDENTIFIER L'EMPLACEMENT de l'installation par un repère visuel (ex. : drapeau, réflecteur, etc.)

R = Rétention
S = Séptique
P = Puitsard



6 LAISSER VOTRE PROPRIÉTÉ ACCESSIBLE
barrières déverrouillées, animaux attachés, mobilier et structures nuisibles retirés

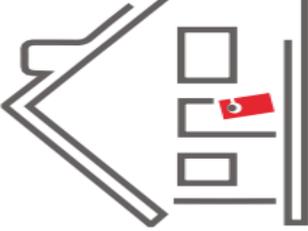


VIDANGE DE L'INSTALLATION SEPTIQUE
si toutes les consignes sont respectées*



VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE A ÉTÉ VIDANGÉE AVEC SUCCÈS!

Un «accroche-porte» sera laissé au propriétaire



IDENTIFIER LE TYPE D'INSTALLATION, SI CONNU



Aucune obligation d'être présent le jour de la vidange.

* Un «accroche-porte» sera laissé même si la vidange n'a pu être effectuée. Des frais seront facturés au propriétaire pour une deuxième visite.

Figure 6 : Consignes à respecter pour la vidange

LE TRAVAIL DES MICRO-ORGANISMES

Les micro-organismes naturellement présents dans la fosse septique se nourrissent de la matière organique et la décomposent, diminuant ainsi le volume des boues et de l'écume. Ces micro-organismes permettent la biodégradation des eaux usées contaminées par les rejets. Il faut donc les préserver car leur présence est signe d'une installation efficace.

RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'EAU



En réduisant sa consommation d'eau, on augmente automatiquement l'efficacité de sa fosse septique. En effet, les eaux usées sont plus longtemps en contact avec les micro-organismes, ce qui permet une meilleure décomposition de la matière organique.

Il peut être judicieux et avantageux de réparer les robinets défectueux, privilégier les douches aux bains et installer une toilette avec un plus petit réservoir. Il est aussi favorable de répartir les brassées de lavage dans la semaine plutôt que tout faire la fin de semaine.

De plus, les eaux de surface provenant de drains de fondation, de gouttières ou

*l'eau des piscine ne devraient **JAMAIS** être dirigées vers une fosse septique.*

ADOUCCISSEUR D'EAU ET AUTRES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Avant d'acheter et installer un adoucisseur d'eau ou un système de traitement de l'eau potable, il est recommandé de demander l'avis du concepteur de l'installation septique ou d'un professionnel compétent en la matière pour savoir si elle est conçue pour recevoir les eaux résiduaires de ces équipements. Certains fabricants de systèmes de traitement certifiés interdisent ces rejets vers leur système de traitement.

L'UTILISATION D'ADDITIFS

Le Guide technique sur le traitement des eaux usées des résidences isolées du ministère ne recommande pas leur usage. En effet, des études indiquent que l'utilisation d'additifs n'empêche pas l'accumulation des boues. Certains types d'additifs favorisent la solubilisation des matières grasses, tandis que d'autres interfèrent dans la sédimentation des solides. Par ailleurs, les bactéries ajoutées dans les fosses septiques peuvent détruire celles déjà présentes dans les eaux usées, ce qui diminue l'efficacité de la fosse.

Contrairement à certaines croyances, l'usage d'additifs ne dispense pas le propriétaire de vidanger les boues de la fosse septique, comme l'oblige la réglementation.

6. Les problèmes de l'installation

Il y a habituellement des signes précurseurs aux problèmes qui surviennent :

- le gazon recouvrant l'élément épurateur est exceptionnellement vert ou spongieux;
- l'eau s'évacue plus lentement dans les conduites (toilette, évier, lavabo);
- une odeur d'égout se dégage;
- un liquide gris ou noir apparaît à la surface du terrain;
- des traces de débordement sont visibles autour des couvercles de la fosse;
- l'analyse de l'eau des puits à proximité révèle une contamination bactérienne.

DIAGNOSTIQUER LA SOURCE DU PROBLÈME

Pour déterminer l'origine du problème, certaines vérifications peuvent être faites, comme tirer la chasse d'eau des toilettes et constater l'entrée d'eau dans la fosse ou, encore mieux, remplir la baignoire et la vider complètement. L'idéal est qu'une personne demeure à

l'intérieur de la maison et une autre à l'extérieur près de la fosse sans couvercle pour vérifier si l'eau entre par la conduite d'amenée (se référer aux figures 2 et 3). Si l'eau ne s'écoule pas, il y a obstruction. Pour déloger un bouchon, passer un fichoir ou vérifier si le tuyau d'entrée est écrasé ou déconnecté.

Si le niveau d'eau se situe au-dessus du tuyau de sortie, c'est que l'élément épurateur ne fournit plus et ne permet pas l'écoulement sur le terrain. Les causes probables sont principalement liées à une défectuosité du tuyau entre la fosse et l'élément épurateur ou il se peut que celui-ci soit colmaté, gelé, immergé par la pluie ou la fonte des neiges.

La vidange de la fosse ne réglera le problème qu'à très court terme.

FOSSE PLEINE

Si les matières accumulées occupent tout l'espace du premier compartiment et empêchent même l'arrivée des matières par la conduite d'amenée, c'est que la fosse est pleine. Une croûte très épaisse (plus de 30 centimètres) et l'absence d'eau claire en dessous de la croûte indiquent également que la fosse est pleine.

PRÉCAUTIONS POUR ÉVITER QUE L'INSTALLATION SEPTIQUE GÈLE DURANT L'HIVER

Durant la période hivernale, la température des eaux usées dans un système septique se situe entre 4 et 8 °C. Les micro-organismes dans la fosse font varier la température lors de la digestion des particules contenues dans les eaux usées. Dans le cas d'une nouvelle installation, les eaux dans le système



sont claires et faiblement chargées en particules. Il est donc possible que ces eaux se refroidissent plus rapidement.

Les situations de gel risquent davantage de survenir dans les fosses septiques en l'absence de couvert de neige dessus et/ou lorsque la température extérieure est inférieure à -25 °C. À la suite d'une non-utilisation prolongée en période de froid intense, il se peut qu'un peu de glace se forme sur certaines composantes internes.

La première mesure de protection contre le gel consiste à assurer une bonne isolation. Il s'agit d'épandre un paillis (feuilles, paille, foin) sur une épaisseur d'environ 12 pouces ou de laisser le gazon pousser très haut sur l'élément épurateur à l'automne. Au début de l'hiver, on peut également ajouter de la neige par-dessus celle qui recouvre déjà l'élément épurateur.

AUTRES RAISONS POUR QU'UNE INSTALLATION SEPTIQUE GÈLE

LES TUYAUX NE SE VIDENT PAS SUFFISAMMENT

Toute eau stagnante peut geler dans les drains de la conduite d'amenée ou de l'élément épurateur. Cette situation peut être causée par une mauvaise installation, une pente insuffisante, une compaction du sol ou un soulèvement dû au gel. Dans ces cas, il faut excaver et remplacer la section de tuyau qui cause le problème.

UNE UTILISATION DE L'EAU PEU FRÉQUENTE

Un faible débit d'eau sur une longue période peut entraîner le gel de la fosse septique. Comme par exemple, une absence des occupants, un filet d'eau provenant d'un robinet ou d'une toilette qui fuit peut créer un film d'eau qui peut entraîner le gel complet des drains.

SATURATION DE L'INSTALLATION

Si votre élément épurateur est saturé d'eau (à cause d'une conception déficiente ou de l'obturation des drains), il pourrait geler. C'est pour cette raison qu'il est important de rester vigilant aux moindres signes décelant un problème avant le début de la saison froide.

Si une installation septique gèle, des spécialistes possédant des injecteurs à vapeur pour dégeler les tuyaux peuvent être contactés. Ils peuvent aussi mettre en place des rubans chauffants ou un chauffe-réservoir. Il faut renoncer à laisser couler de l'eau en continu et éviter d'ajouter de l'antigel, du sel ou d'autres additifs dans la fosse.

LA TOILETTE N'EST PAS UNE POUBELLE !

Les lingettes jetables humides, les produits alimentaires, les condoms, la soie dentaire ainsi que les huiles et les graisses **ne se décomposent pas**. Ces matières diminuent l'efficacité et la durabilité d'une installation septique et nuisent considérablement au bon fonctionnement de l'usine de traitement.

SERVICE DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Matières problématiques

Lingette jetable

Essuie-tout

Produits sanitaires

Huile et graisse

Papier hygiénique

UNE TOILETTE N'EST PAS UNE POUBELLE...

SEUL LE PAPIER HYGIÉNIQUE EST SÉCURITAIRE POUR VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE.

COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE NEUVILLE
laregieverte.ca

Figure 6 : Matières problématiques.

POUR PLUS D'INFORMATION

Ville de Saint-Raymond

Site : www.villesaintraymond.com

Courriel : urbanisme@villesaintraymond.com

Téléphone : 418-337-2202, poste 2

Régie Verte

Site : www.laregieverte.ca

Courriel : fosses@rrgmrp.com

Urgences : 1-866-760-2714, poste 204

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Site : www.environnement.gouv.qc.ca/eaux-usees/residences-isolees

SALON DE L'INSTALLATION SEPTIQUE

LE SAMEDI
13 AVRIL 2024
9H À 16H30

Liste des exposants

Organismes

Ville de Saint-Raymond
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
OBV CAPSA (environnement)

Fabricants

Premier Tech Eau et Environnement (Ecoflo)
DBO Expert-Septic Pro : SystemO)) (Enviro))Septic)
Bionest
Enviro-STEP Technologies (Hydro-Kinetic)

Consultants en sol

Expertises M.P. et fils / Urba-Solutions / Assaini-Conseil

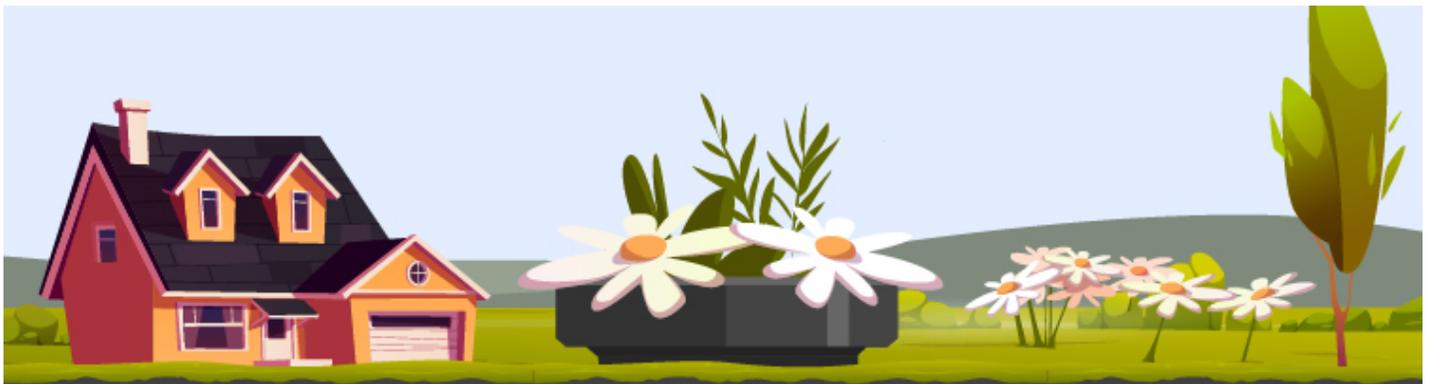
Excavateurs

Martin Gasse Excavation / Dompierre Transport /
Les Entreprises Guémard / MCB Construction / PAX Excavation

Foreurs

Puits artésiens R. Beaumont et fils / Les Forages Paquette /
Les Techniques de l'eau S.D.





SALON DE L'INSTALLATION SEPTIQUE

**LE SAMEDI
13 AVRIL 2024
9H À 16H30**

**ENTRÉE
GRATUITE**
C'EST UN RENDEZ-VOUS!

**INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
PRÉSENCES D'ENTREPRISES ET D'ORGANISMES DES DOMAINES
DE L'INSTALLATION SEPTIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

EXPOSANTS

- Consultants
- Excavateurs
- Fabricants
- Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)

CONFÉRENCES EN APRÈS-MIDI

- RRGMRP
(vidange des installations septiques)
- OBV CAPSA (environnement)
- Louis-François Gauthier,
TP – Urba-Solutions (réglementation)

**CENTRE MULTIFONCTIONNEL
ROLLAND-DION**

160-2, PLACE DE L'ÉGLISE, SAINT-RAYMOND

 **Ville de
Saint-Raymond**

www.villesaintraymond.com